



## DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente.

### Étaient présents :

M. APARICIO Jean-Michel, M. GUERZOU Abderhamane (arrivé à 20h50), M. MOREAU Patrick, M. REBEYROLLE Pascal, M. FOIREST Pierre, Mme HAZEBROUCK Nicole, M. ANTY Olivier, Mme GALLIMARD Anne-Marie, M. GARBE Alain, M. LEBON Bernard, Mme CHABOT Elisabeth, M. CARTEADO Stéphane, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, Mme ATTIA Monia, M. BARROCA Joaquim, M. LOSTUZZO Jean-Luc, Mme GALOPIN Marie, M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani, Mme LANNOYE Delphine, Mme RINALDELLI Michelle, M. LACASSAGNE Sylvain

### Pouvoirs :

Mme HERLEM Marlène donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel  
Mme HUBERT Elisabeth donne pouvoir à M. GARBE Alain  
M. MORTEO Jean-Jules donne pouvoir à Mme BORGNE Catherine  
Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane  
Mme BEAUMELOU Marie donne pouvoir à M. BOUCHEZ Joël  
M. RATIEUVILLE Valentin donne pouvoir M. BARROCA Joaquim  
Mme BOUCHENE Nadia donne pouvoir à Mme LANNOYE Delphine  
M. LABBAS Mohamed donne pouvoir à M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani

### Absents :

Mme NEZAR Houria  
Mme MORTAGNE Isabelle  
Mme VASSEUR Corinne  
Mme TRABON Indi  
M. LOMBARD Sébastien  
M. Patrick PREMEL

Formant la majorité des membres en exercice

M. ANTY Olivier a été élu secrétaire de séance

- Date de convocation : 02/04/2024
- Date d'affichage : 29/03/2024
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 23
- Nombre de pouvoirs : 8
- Nombre d'absents : 6

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Délibération n° 2024-023 : Adoption du Budget Primitif 2024

#### **Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la loi n° 2015-991 en date du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique (NOTRe) et notamment son article 107,

- Vu** la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027,
- Vu** la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
- Vu** la délibération n° 2022-029 du 27 juin 2022 portant adoption volontaire du référentiel M57,
- Vu** la délibération n° 2022-057 du 28 novembre 2022 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise,
- Vu** la délibération n° 2024-019 du 8 avril 2024, portant sur l'affectation des résultats 2023 au Budget Primitif 2024,
- Vu** le rapport joint en annexe relatif au Budget Primitif 2024, accompagné du document budgétaire complet,
- Vu** les réunions de la Commission des Finances 4 et 25 mars 2024,
- Vu** la transmission de l'ensemble des documents budgétaires à l'ensemble des élus communautaires le 26 mars 2024 via la plateforme « Fast élus »,

**Considérant** que l'équilibre budgétaire du Budget Primitif de la CCHVO est atteint,  
**Considérant** que le budget proposé respecte les priorités arrêtées lors du Débat d'Orientations Budgétaires acté lors de la séance du 11 mars 2024,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,  
 Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1 : ADOPTE** le Budget Primitif 2024 de la CCHVO par chapitre et par nature pour la section de fonctionnement et la section d'investissement comme suit :

SECTION	PREVISIONS TOTALES
Fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes	20 272 536,65 €uros
Investissement équilibrée en dépenses et en recettes RAR inclus	13 212 584,63 €uros
<b>TOTAL</b>	<b>33 485 121,28 €uros</b>

**Article 2 : AUTORISE** Madame la Présidente à passer tous les actes administratifs nécessaires à son exécution

**Adoptée par :**  
**A l'unanimité**

Rendu exécutoire le : 11.04.2024  
 Affiché le : 11.04.2024  
 Publié le : 11.04.2024

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.  
 Pour copie conforme,

Signé - par délégation  
 Le Directeur Général des Services  
 Laurent ASTRUC



*C. Borgne*

Catherine BORGNE  
 Présidente

*Olivier Anty*

Olivier ANTY  
 Secrétaire de séance

Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).  
 Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).